



ACF Agouv

Association des Cadres Fonctionnaires de l'Administration Gouvernementale

Représentation du Personnel

Association sans but lucratif - Association agréée par le Président du Gouvernement, Ministre d'Etat

Monsieur Marc Hansen
Ministre de la Fonction publique
B.P. 1807
L-1018 Luxembourg

Luxembourg, le 28 octobre 2020

Objet : formation spéciale; entrevue du 24 août 2020.

Monsieur le Ministre,

Le conseil d'administration de l'Association des Cadres Fonctionnaires de l'Administration gouvernementale vous remercie pour l'entrevue que vous lui avez accordée en date du 24 août 2020 et qui avait pour objet la formation spéciale des stagiaires du groupe de traitement B1. Cette entrevue a permis d'approfondir les différents points de vue, bien divergents au départ. Les discussions ont cependant permis de trouver un accord sur la base des considérations ci-après :

- La qualité de la formation n'est pas nécessairement proportionnelle au nombre des heures de formation, mais dépend de l'analyse approfondie des besoins en formation, de l'adéquation des programmes, de l'efficacité des méthodes pédagogiques mises en œuvre et de la qualification des formateurs.
- Les soixante heures de formation spéciale prévues par le projet de règlement grand-ducal soumis à l'avis à la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics ne permettent cependant pas de couvrir tous les besoins de formation spécifiques des stagiaires du groupe de traitement B1 de l'Administration gouvernementale. L'accord qui a été trouvé le 24 août 2020 peut être résumé comme suit :
- Le nombre des heures de formation spéciale s'élèvera dorénavant à 100 heures, le détail du programme restant à préciser dans les prochains jours.
- Il y aura deux fois par année un échange de vues sur la nouvelle formation spéciale entre le Ministère et la représentation du personnel, le premier échange étant prévu en février 2021.

Le règlement grand-ducal du 4 septembre 2020 a entériné le nouveau nombre d'heures de formation ainsi que la majorité des propositions de la Chambre des Fonctionnaires et

Secrétariat : ACF Agouv p/a BUCARI Gérard
3, rue de la forêt
L-3329 Crauthem

Email : acfagouv@pt.lu
Tél. : (+352)621 169 323

Employés Publics. En ce qui concerne les échanges périodiques, il est à relever qu'ils sont de toute façon inscrits dans la réglementation relative à la représentation du personnel. Malgré ce fait, le comité de l'ACFAGouv apprécie cependant vivement votre souhait, Monsieur le Ministre, de vouloir faire de ces échanges un outil utile pour faire des évaluations de l'utilité et de la qualité de la nouvelle formation spéciale. Il n'est en effet pas évident de statuer définitivement sur la pertinence des matières enseignées, ni sur l'ampleur des connaissances à acquérir lors de de formation, ceci dans un monde en constante évolution, auquel l'administration publique n'échappe pas, mais vous avez certainement raison que de vouloir soumettre la formation spéciale à un examen périodique.

Afin de nous permettre d'être un partenaire informé et responsable, nous devrions cependant pouvoir accéder aux détails des formations organisées, pouvoir assister aux différents cours de formation, pouvoir accéder aux documents, informatisés ou non, servant de base aux cours de formation et disposer, dès le début des cours, de la liste des stagiaires et non seulement au moment de l'examen de fin de stage.

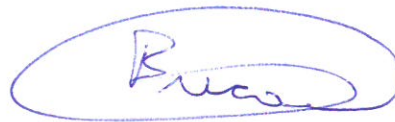
Nous sommes conscients que cette ouverture et transparence présupposent que la représentation du personnel doit respecter les règles du fair-play, ce qui signifie que les critiques éventuelles de tout ou partie de la formation spéciale, que nous serons, le cas échéant, amenés à formuler, doivent prioritairement être discutées avec vous, Monsieur le Ministre, respectivement avec vos services.

Lors de l'entrevue du 24 août il n'était pas question de la formation préparant à l'examen de promotion. Nous regrettons d'avoir omis d'insister sur ce sujet, qui pourtant nous tient à cœur. Nous ne sommes par ailleurs, à priori, que partiellement d'accord avec le programme inscrit maintenant dans le règlement grand-ducal du 4 septembre 2020. L'examen de promotion et la formation y relative sont, à notre avis, à considérer comme une étape essentielle dans le life long learning des agents de l'Etat. Nous y reviendrons ultérieurement, comme par ailleurs aussi à la formation continue, après la mise en œuvre de la nouvelle formation pendant le stage.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération très distinguée.



Romain Kremer
Président



Gérard Bucari
Secrétaire